



DK

ENTRETIEN AVEC...

Bernard Bellec, I

Vivre à Niort : Les impôts sont-ils productifs ?

Bernard Bellec : Oui. En maîtrisant les dépenses de fonctionnement qui n'augmentent que de 1,5% en moyenne et de 3% s'agissant de la masse salariale, la Municipalité a choisi délibérément de contribuer par l'investissement à la lutte contre le chômage. L'augmentation du taux de la taxe d'habitation pour Niort de 6% (alors que beaucoup de communes ont été obligées d'augmenter davantage et que le Conseil général élève son taux de 8%) nous permet :

- ▶ *de compenser – ce qui est inévitable – l'inflation même réduite sur les 4 dernières années (environ 5%) puisque nos taux n'ont pas bougé depuis 1998 ;*
- ▶ *de mieux répondre aux besoins exprimés dans les quartiers, à l'augmentation des espaces fleuris de notre ville ou à la propreté de nos rues ;*
- ▶ *de consacrer une enveloppe de plus de 500 000 euros à la tranquillité publique urbaine avec la création de l'AMTPU (Agence municipale de la tranquillité publique urbaine).*

Encore faut-il, pour que cette politique d'investissement renforcée soit efficace, que l'endettement de la ville reste faible. C'est très largement le cas puisque Niort dans sa strate démographique est depuis plus de 10 ans dans le peloton de tête des villes moyennes pour leur faible taux d'endettement par habitant, et surtout pour le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette.

VAN : La Communauté d'agglomération de Niort (CAN) lève-t-elle l'un des trois impôts ménages ?

B.B : Non. Le seul impôt perçu par la Communauté d'agglomération de Niort est la TPU (Taxe professionnelle unique) dont s'acquittent les entreprises. Les 30 communes de l'agglomération désormais ne reçoivent plus de taxe professionnelle, mais elles ont pu en échange transférer des dépenses à la CAN concernant des équipements sportifs et culturels, des voiries, les zones d'activité économique ou encore le développement du logement social et, d'une manière très générale, tous les équipements déclarés d'intérêt communautaire. Ces transferts ont été votés par les conseils municipaux et celui de la CAN.

Ainsi, les créations des richesses liées au développement économique à venir (première des compétences de la CAN) seront plus équitablement réparties sur notre territoire de vie de 102 000 habitants.

Déjà à travers la dotation de solidarité calculée sur le nombre des habitants,

chacune des 30 communes est aidée dans les projets de son choix. De plus, chaque commune dispose d'un pouvoir d'initiative sur les investissements de la CAN pour la part de la dotation versée par l'Etat pour encourager la solidarité intercommunale.

Les habitants ne perçoivent pas encore très lisiblement l'action de la CAN qui, il faut bien le rappeler, n'existe à 30 communes que depuis 18 mois. Dans l'année 2002, la mise en place se termine pour les services.

Nous ferons dans l'année qui vient – en 2003 – un effort significatif d'information, car la CAN, c'est notre avenir partagé, la chance pour 30 communes et 102000 habitants de créer plus de richesses et d'affirmer davantage de solidarité.

VAN : Vous évoquez souvent la nécessité de faire des investissements productifs, pourquoi ?

B.B : D'abord, pour améliorer notre qualité de vie d'aujourd'hui et préparer l'avenir de nos enfants. La bonne santé financière de la Ville va permettre d'élever la barre des investissements de 50% (cumul Ville et CAN) sans augmenter l'endettement. Le budget sur lequel les élus auront à se prononcer en décembre 2002 proposera de



le Maire de Niort

porter l'investissement de 15,2 à 22M€ (de 100 à 150 millions de francs). Niort sera alors en position pour mener à bien ses projets qui tous ont pour objectif de nous permettre de mieux vivre, de mieux circuler, de mieux respirer : entretien de la voirie et des écoles, réaménagement de la place de la Brèche et de ses alentours (avenue de Paris, place du Roulage), réhabilitation de l'Hôtel de Ville, amélioration des entrées de ville (Limoges, La Rochelle), poursuite de l'aménagement de la Coulée verte et du chemin communal du III^e millénaire, développement concret des notions de proximité et de citoyenneté avec les Conseils de quartier, pôle Niort Sports, enseignement universitaire (IUT, Institut du risque industriel, assurantiel et financier, Pôle régional de métiers d'arts...)

Ensuite, parce que 22 M€ (150 millions de francs) d'investissements publics représentent 450 emplois, conformément à la règle générale de la Fédération du Bâtiment. Par exemple :

- ▶ Musée d'Agesci : 9,15 M€ sur 5 ans (60 millions de francs) = 180 emplois ;
- ▶ Voiries communales : 4,57 M€ annuellement (30 millions de francs) = 90 emplois ;
- ▶ Coulée verte et chemin communal du III^e millénaire : 6,10 M€ sur 5 ans (40 millions de francs) = 120 emplois.

Enfin, parce que la cohérence générale d'une action municipale en investissements productifs se mesure dans le temps lorsqu'il s'agit de projets structurants. C'est tout particulièrement vrai pour :

▶ le développement économique. Qui veut bien se souvenir de la zone Niort Mendès-France-Chauray des années 1990, et la comparer aux existants d'aujourd'hui, mesure mieux le sens qu'il faut donner aux investissements pour qu'ils soient productifs ;

▶ les voiries et l'urbanisme. Que de contestations et de scepticisme lorsque j'ai proposé les premières décisions concernant l'Espace niortais en 1988 au Conseil municipal ! les nouveaux locaux sont occupés depuis 2 ans. Le contournement de Chauray/Chaban/Bessines/avenue de La Rochelle a été réalisé sur plus de 10 ans et la déviation de la route de Nantes RN 148 rattachée au 11^e Contrat de Plan n'a été ouverte que 8 ans plus tard.

VAN : Les impôts locaux augmentent modérément, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, les investissements s'accroissent de plus de 50 % (cumul Ville et CAN), la dette est faible... Pensez vous, Monsieur le Maire, pouvoir maintenir cette bonne situation budgétaire ?

B.B : Oui, mon objectif soutenu par la Municipalité unanime, c'est évidemment d'abord de tenir les engagements pris à l'égard de tous en 2001 et aussi, bien sûr, de maintenir la situa-



Bruno Derbord

"Réaliser nos projets en limitant nos emprunts."

tion budgétaire actuelle sans nouvelle augmentation des taux de la fiscalité locale, sauf décisions de dépenses qui nous seraient – comme cela a déjà été souvent le cas dans le passé – imposées de l'extérieur.

J'ai la conviction que cet objectif est réaliste parce que nous réalisons plus de 75% de nos investissements par autofinancement ou avec des recettes hors emprunts.

Nous devrions pouvoir réaliser nos projets en limitant nos emprunts à moins de 7,62 M€ (50 millions de francs) annuellement (cumul Ville et CAN).

Tous les ans, je rendrai compte aux Niortais des engagements communs de la Municipalité et je propose que les Conseils de quartier puissent en débattre dans une réunion publique avec les élu(e)s délégué(e)s. ■

